



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES - RÉAJUSTEMENT

Suite à la démission de Madame Gaëlle FAURE de son poste de 5ème adjointe, et de son remplacement par Madame Judith GRIMA, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions de réajustement des commissions municipales suivantes :

Pour la **Commission des Finances**, il est proposé de remplacer :

- Madame Géraldine LE COZ par Madame Florence METIVIER ;
- Monsieur Bernard HENRY par Bénédicte LE MENACH.

Pour la **Commission Ressources Humaines – Systèmes d'information**, il est proposé de remplacer :

- Madame Géraldine LE COZ par Madame Florence METIVIER ;
- Madame Hélène RIO par Madame Bénédicte LHOMMEDE.

Pour la **Commission Urbanisme – Espaces publics - Ecologie**, il est proposé de remplacer :

- Madame Gaëlle FAURE par Madame Géraldine LE COZ ;
- Madame Florence METIVIER par Monsieur Olivier BRAEMS ;
- Madame Bénédicte LHOMMEDE par Monsieur Jules RICOU.

Pour la **Commission Commerces – Animations – Relations Internationales**, il est proposé de remplacer :

- Madame Florence METIVIER par Madame Judith GRIMA ;
- Madame Hélène RIO par Madame Bénédicte LHOMMEDE ;
- Madame Bénédicte LE MENACH par Monsieur Bernard HENRY.

Pour la **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, il est proposé de remplacer :

- Madame Gaëlle FAURE par Monsieur Jules RICOU.

REPRÉSENTATIONS DE LA VILLE - RÉAJUSTEMENT

Suite à la démission de Madame Gaëlle FAURE de son poste de 5ème adjointe, et de son remplacement par Madame Judith GRIMA, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions de réajustement des représentations de la Ville suivantes :

Pour la **SPL Saumur Val de Loire Tourisme**, il est proposé de remplacer :

- Madame Florence METIVIER par Madame Judith GRIMA.

Pour le **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine**, il est proposé de remplacer :

- Madame Gaëlle FAURE par Madame Géraldine LE COZ.

Pour le **Groupement d'Action Sociale (GAS)**, il est proposé de remplacer :

- Madame Géraldine LE COZ par Madame Florence METIVIER.

Pour la **Commission Communale Consultative d'Accessibilité**, il est proposé de remplacer :

- Madame Gaëlle FAURE par Madame Géraldine LE COZ.

Pour le **Centre de Gestion de Maine-et-Loire - Conseil d'Administration**, il est proposé de remplacer :

- Madame Géraldine LE COZ par Madame Florence METIVIER.

Pour la **Conseil médical** (Formation Plénière), il est proposé de remplacer :

- Madame Géraldine LE COZ par Madame Florence METIVIER.

Pour le **Comité Administratif Paritaire**, il est proposé de remplacer :

- Madame Géraldine LE COZ par Madame Florence METIVIER.

Pour le **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**, il est proposé de remplacer :

- Madame Géraldine LE COZ par Madame Florence METIVIER.

Pour le **Comité Technique**, il est proposé de remplacer :

- Madame Géraldine LE COZ par Madame Florence METIVIER.

Pour le **Conseil d'Administration de l'association Moulin du Vigneau**, il est proposé de remplacer :

- Madame Florence METIVIER par Madame Judith GRIMA.

CONVENTION PLURIANNUELLE ANNÉE 2022 - 2026 ENTRE L'ASSOCIATION EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE LONGUE DURÉE, LA VILLE DE SAUMUR, L'ETAT, LE DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Conseil Municipal :

- Assure son engagement dans le déploiement de l'expérimentation territoriale contre le chômage longue durée.
- Approuve le contenu de cette convention pluriannuelle entre l'Association Territoriale contre le Chômage Longue Durée et la Ville de Saumur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la Ville de Saumur, qui porte le Comité Local pour l'Emploi de Saumur Hauts Quartiers Chemin Vert.

CONVENTION PLURIANNUELLE ANNÉE 2022 - 2026 ENTRE L'ASSOCIATION EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE LONGUE DURÉE, LA VILLE DE SAUMUR, L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ASURE, L'ETAT, LE DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Conseil Municipal : Approbation du contenu de cette convention pluriannuelle entre l'Association Territoriale contre le Chômage Longue Durée, la Ville de Saumur, l'Agglomération Saumur Val de Loire, l'Etat et l'EBE ASURE.

Autorisation donnée Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la Ville de Saumur, qui porte le Comité Local pour l'Emploi de Saumur Hauts Quartiers Chemin Vert.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES – ANNÉES 2016 À 2018

Le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le Tribunal de Commerce d'Angers (détail ci-dessous), pour un montant total de 2 214 ,65 Euros sur le Budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL					
Année de créances	Motif d'irrecouvrabilité	Réf. Jugement	Date	Objet	Montant TTC
2016	Liquidation Judiciaire	Clôture pour insuffisance d'actifs	16/12/2021	Loyers	476,75
2018	Liquidation Judiciaire	Clôture pour insuffisance d'actifs	26/04/2017	TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)	23,80
2018	Liquidation Judiciaire	Clôture pour insuffisance d'actifs	02/02/2022	L'ENTRACTE SASU (Société par Actions Simplifiée à Associé Unique)	1 714,10
TOTAUX					2 214,65

ALTER PUBLIC SA – ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES À SAUMUR – FINANCEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX ET DES ÉTUDES ET ACQUISITIONS FONCIÈRES – GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal accorde la garantie de la Ville à hauteur de 80 % pour un prêt d'un montant total de 500 000 euros contracté par la Société ALTER PUBLIC auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (ARKEA BANQUE E & I).

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'à son complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il s'engage pendant toute la durée totale du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Et autorise le Maire ou l'adjoint délégué aux Finances à signer la ou les conventions de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et la Société ALTER PUBLIC.

MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS TENU PAR LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAUMUR

Il a été constaté des anomalies sur les exercices antérieurs dans le calcul et la réintégration des amortissements suite à la vente de biens pour les comptes 281788 et 28188. Ces corrections n'ont aucun impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve donc la régularisation de l'amortissement comptabilisé ci-dessous au Budget Principal :

- Débit du compte 28188 – Crédit du compte 1068 : 66 358,54 €
- Débit du compte 281788 - Crédit du compte 1068 : 5 000,00 €

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du programme de travaux et leur plan de financement prévisionnel,

Autorisation donnée au Maire à solliciter :

- auprès de l'État, les subventions s'inscrivant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 au taux le plus élevé possible,
- toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville SAUMUR s'engage à honorer la différence par autofinancement.

TEMPLE PROTESTANT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du programme de travaux et son plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Ressources	
Etudes	50 300 €	Etat DRAC	92 599 €
Travaux	540 027 €	Région	75 000 €
Aléas travaux 5 %	27 000 €	Département	30 000 €
		Ville de SAUMUR	419 728 €
TOTAL	617 327 €	TOTAL	617 327 €

Autorisation donnée au Maire à solliciter les aides auprès des partenaires institutionnels et toute aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de cette opération, sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville SAUMUR s'engage à honorer la différence par autofinancement.

ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR

Approbation de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur pour mener une consultation relative à l'entretien des équipements de protection individuelle.

Approbation de la désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Approbation de l'attribution de l'accord-cadre par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, après la validation du rapport d'analyse des offres par les membres du groupement.

Autorisation à M. le Maire ou son représentant légal de signer la convention consultative du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, et les marchés à intervenir ainsi que tous les documents afférents.

PERSONNEL MUNICIPAL - ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans les conditions fixées par le Convention, pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation des modifications suivantes du tableau des emplois et des effectifs :

1 – DAP

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail
Technicien	B	Temps complet	- 1	+ 1	Technicien principal 2è classe	B	Temps complet
Adjoint administratif	C	Temps complet	-1	+ 1	Technicien principal 1è classe	B	Temps complet

2 – DCCE – Château

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION					
Grade	Catégorie	Temps de travail	Type de recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail	Type de recrutement/ Durée de l'engagement
Adjoint du patrimoine	C	Temps non complet 28 h	Emploi permanent Si contractuel : article L. 332-14 du Code général de la fonction publique	-1	+ 1	Adjoint du patrimoine	C	Temps non complet 28 h	titularisation

3 – DMT – Service EEP

ANCIENNE SITUATION					NOUVELLE SITUATION				
Grade	Catégorie	Temps de travail	Type de recrutement/ Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail	Type de recrutement/ Durée de l'engagement
Adjoint technique	C	Temps complet	Emploi permanent Si contractuel : article L. 332-14 du Code général de la fonction publique	-1	+ 1	Adjoint technique	C	Temps complet	Nomination stagiaire

4 – DG

Grade	Catégorie	effectif	Temps de travail	Type de recrutement
Rédacteur	B	+ 1	Temps complet	Emploi permanent Si contractuel : article L. 332-14 du Code général de la fonction publique

5 – DSF

ANCIENNE SITUATION					NOUVELLE SITUATION		
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail
Animateur	B	Temps non complet (90%)	-1	+ 1	Animateur principal 2è classe	B	Temps complet

ANCIENNE SITUATION					NOUVELLE SITUATION			
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail	Type de recrutement
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	C	Temps complet	-1	+ 1	Animateur	B	Temps complet	Emploi permanent Si contractuel : article L. 332-14 du Code général de la fonction publique

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : EXERCICE 2022

Attribution des subventions de l'exercice 2022, telles que détaillées dans le tableau annexé.

	Budget Voté	Attributions de subventions effectuées Avances CM 08/12/2021	Proposition d'attribution au CM du 06/04/2022	TOTAL
Subventions aux associations	1 600 000,00 €	205 028,00 €	1 202 545,02 €	1 407 573,02 €
C.C.A.S. de Saumur	695 000,00 €	-	695 000,00 €	695 000,00 €
Comité de liaison de l'Enseignement Catholique - Subvention d'investissement pour l'équipement informatique des Écoles Privées	4 000,00 €	-	4 000,00 €	4 000,00 €
Conseil Départemental-Fonds Solidarité Logement	8 500,00 €	-	8 500,00 €	8 500,00 €

DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX – CONVENTION VILLE DE SAUMUR – SAUMUR AGGLOPROPRETÉ – ASSOCIATIONS SPORTIVES SAUMUROISES

Autorisation donnée Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir à cet effet avec chaque club qui se portera volontaire et la Société Publique Locale Saumur Agglopropreté.

ANJOU VÉLO VINTAGE (AVV) EDITIONS 2023-2027 – APPROBATION DE LA CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Approbation de la conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour l'organisation des éditions 2023 à 2027 de la manifestation Anjou Vélo Vintage.

Autorise le Maire, ou son représentant à signer ladite convention de groupe de commandes et à effectuer l'ensemble des actes y afférant.

Autorise le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACCUEIL MUTUALISÉ DE SERVICES SAINT HILAIRE SAINT-FLORENT – CONVENTION AVEC LA POSTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du programme de travaux et le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Autorise le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'État, les subventions s'inscrivant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 ainsi que toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de cette opération, sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec la Poste et tous les documents y afférents.

INFO JEUNES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LABELLISATION AVEC L'ÉTAT ET LE CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DES PAYS DE LA LOIRE

Autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de renouvellement du label « Information Jeunesse » pour l'information jeunesse de Saumur auprès des services de l'État et à signer la convention à intervenir à cet effet, et tout autre document relatif à ce label.

ZAC VAULANGLAIS NOIRETTES – SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SUR LE DOSSIER DE RÉALISATION

Le Conseil Municipal approuve la synthèse de la participation du public par voie électronique, préalablement à l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Vaulanglais-Noirettes.

ZAC VAULANGLAIS NOIRETTES – APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

Le Conseil Municipal approuve le dossier de réalisation de la ZAC Vaulanglais Noirettes qui comprend :

- la présentation du projet
- le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone, qui détaille les travaux de viabilité à réaliser pour assurer la desserte du programme des constructions projetées (voirie, réseaux) et les espaces verts à créer
- le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone, soit environ 60 000 à 66 000 m² de surface de plancher dédiée à l'habitat et environ 3 500 m² de surface de plancher pour le secteur à vocation économique
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps. Le bilan prévisionnel de l'opération porte les recettes à 16 665 K€ HT et les dépenses à 16 665 K€ HT

- l'évaluation environnementale comprenant notamment l'étude d'impact de la ZAC Vaulanglais-Noirettes.

ZAC VAULANGLAIS NOIRETTES – APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Approbation du programme des équipements publics de la ZAC Vaulanglais-Noirettes, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du code de l'Urbanisme.
L'aménagement comprend la réalisation de l'ensemble des voiries, des réseaux, des espaces paysagers, y compris le stationnement public.

ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 2 RUE CHANZY ET 81 RUE SAINT NICOLAS À SAUMUR – CESSION AU PROFIT DE LA SCI 3DL ET DE LA SCI LRAM CHANZY

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des modalités de cette cession au profit des deux sociétés à savoir :

* la cession au profit de la SCI 3DL SAUMUR les anciens logements de fonction pour un prix net et forfaitaire de 150 000 € (cent cinquante mille euros) ;

* la cession au profit de la SCI LRAM CHANZY des locaux auparavant à usage d'école publique pour un prix net et forfaitaire de 255 000 € (deux cent cinquante cinq mille euros).

Pour mémoire, la cession sera constatée par un acte de vente en la forme notariée, aux frais des acquéreurs.

AVENUE DE LA CROIX DE GUERRE À SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – EMPRISE DE TERRAIN DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – CESSION À MONSIEUR ANTOINE DE CLARENS

Cession au profit de Monsieur Antoine DE CLARENS d'une surface de 89 m² environ située 29 avenue de la Croix de Guerre.

Cette cession sera consentie gratuitement par la Ville de Saumur, l'acquéreur participant aux frais engendrés par cette procédure à hauteur d'un montant net et forfaitaire de 400 € (quatre cents euros).

Quant à la Ville, elle prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

AÉRODROME DE SAUMUR – CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Acceptation des termes de la promesse d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public aéronautique d'une durée de quatre ans, et dont le projet est consultable à la Direction Générale

Donne pouvoirs à Madame Astrid LELIEVRE, première adjointe au Maire de signer la promesse à intervenir avec la société *EDF Renewables* et tout acte en découlant

INFORMATION - MARCHES EXPLORATOIRES DES FEMMES AU CŒUR DES HAUTS QUARTIERS

Suite à une première édition réussie, l'équipe du centre social de l'Espace Percereau souhaite proposer une autre expérience de marche exploratoire des femmes dans les Hauts Quartiers.

TRAITEMENT CONTRE LES FOURMIS INVASIVES TAPINOMA MAGNUM, SUR LE TERRITOIRE DE SAUMUR - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE MODALITES D'ATTRIBUTION

Accorder aux particuliers, propriétaires ou locataires d'immeubles situés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saumur, une participation financière de 50 € (forfait) dans le cadre des traitements contre la fourmi invasive TAPINOMA MAGNUM.

Inscrire les crédits nécessaires au BP 2022. Cette opération se déroulera toutefois sur une période de 3 ans (2022, 2023 et 2024).

Préciser que des contrôles auront lieu sur sites, dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention.

COMPTE REND DES DÉCISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 9 février 2022 au 6 avril 2022 sous les numéros 2022/07 à 2022/21 en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par délibération n°2022/42 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

Saumur, le
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET